

# En juin, baisse des APL et mise en place de la RLS

## Comment est calculée la Réduction de Loyer Solidarité (RLS) ?

- La RLS est calculée par la CAF en fonction d'un plafond de ressources mensuel fixé par arrêté. Les locataires n'ont aucune démarche à effectuer.

## Quand la RLS sera t-elle appliquée ?

- Ce dispositif est en vigueur depuis février 2018 mais pour des questions de mise en conformité technique et informatique des services de la CAF, il ne prend effet qu'à partir de juin 2018.
- Les mois de février, mars, avril, mai seront donc régularisés, sur la quittance de juin 2018 payée début juillet 2018.

## Pour bien comprendre le dispositif, vous trouverez ci-dessous un exemple théorique pour une famille de locataires

### Avis d'échéance Mai 2018

- Loyer : 400 euros
- Charges : 200 euros
- APL avant la mise en place de la RLS : 80 euros

Net à payer : 520 euros

### Avis d'échéance juin 2018 avec régularisation APL/RLS

- Loyer : 400 euros
- Charges : 200 euros
- APL réduite à partir du 1er février (selon loi de finances 2018) : 40 euros
- Trop perçu APL février/mars/avril/mai : 160 euros (4\*40 euros)
- Réduction de loyer prise en charge par Oise Habitat : 43 euros
- Régularisation de la RLS février/mars/avril/mai : 172 euros (4\*43 euros)

Net à payer : 505 euros

*Attention : en juin, Oise Habitat procède également à la régularisation annuelle des charges. Vous pourrez constater aussi une baisse ou une hausse du net à payer*

### Avis d'échéance Juillet 2018

- Loyer : 400 euros
- Charges : 200 euros
- APL réduite selon loi de finances 2018 : 40 euros
- Réduction de loyer prise en charge par Oise Habitat : 43 euros

Net à payer : 517 euros

# Dès juin 2018, baisse des APL et mise en place de la RLS

## Ce qui change pour vous

Le gouvernement actuel a décidé de baisser les APL car elles coûtent trop chères à l'Etat. C'est pourquoi la loi de finances 2018, votée par le Parlement, a instauré une baisse des APL uniquement pour les locataires de logements sociaux.

Le Gouvernement impose aux bailleurs sociaux de compenser par une baisse au moins équivalente des loyers. Ce dispositif est appelé Réduction de Loyer Solidarité ou RLS.

Des loyers moins élevés mais des aides moins élevées : les locataires n'y gagnent rien. Au contraire, ils vont y perdre à l'avenir.

Pourquoi ? Parce que vos loyers sont des recettes pour Oise Habitat. Sans ces recettes, Oise Habitat pourra difficilement entretenir ou rénover les logements.

Jusque-là, plusieurs millions d'euros par an étaient investis pour réhabiliter les logements, notamment sur le plan énergétique. L'économie d'énergie pouvait atteindre l'équivalent d'un mois de loyer par an, en pouvoir d'achat.

La présence humaine assurée par les gardiens, les services d'accueil physique ou téléphonique des organismes, comme Oise Habitat, sont également menacés.

Au final, le vrai perdant, c'est vous !

Moins de personnel, c'est moins de services au quotidien ;  
Moins d'entretien, c'est votre qualité de vie qui se dégrade.